CONCOURS INTERNE SPECIAL D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Session 2019

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Durée : 3 heures – Coefficient : 1

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

En qualité d'animateur territorial d'Animville, commune qui compte 15 000 habitants, vous coordonnez, entre autre, en collaboration avec les ATSEM, la prise en charge des enfants durant les temps d'activités périscolaires.

L'adjoint au maire à l'éducation, soucieux des rythmes et du bien-être de l'enfant, vous demande de rédiger exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'intérêt de la sieste et des activités calmes après le temps de repas.

INDICATIONS DE CORRECTION
NOTE / NOTE DE SYNTHÈSE

1) Présentation du sujet

Le sujet traité devra mettre en évidence la différence de rythmes biologiques entre les âges amenant à privilégier une activité ou autre en maternelle et notamment après le temps de restauration. Il sera question de la sieste et du temps dit calme : temps de repos ou activité calme. Ces différents temps seront différenciés et détaillés. Le candidat pourra citer des exemples d'activités calmes ainsi que les (bonnes) conditions d'accueil pour la sieste. Ces éléments seront tirés des documents fournis.
Ce thème s'inscrit dans l'actualité au regard des changements successifs de rythmes scolaires vécus ces dernières années pour les écoles primaires. A chaque changement, la communauté éducative (dont font partie les ATSEM) est amenée à repenser l'organisation globale des temps d'accueil de l'enfant à l'école afin de favoriser les apprentissages. Ils veillent à respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants, ainsi qu'à organiser la transition entre ces différents temps (scolaire, périscolaire). L'animateur peut être amené à coordonner la mise en place de la sieste, d'activités et d'animations durant les temps périscolaires avec les personnels présent durant les temps périscolaires.
Enfin, le sujet permettra d'évaluer chez le candidat sa capacité à extraire des documents et ordonner les informations essentielles en lien avec le sujet.

2) Analyse des documents du dossier

Critères de sélection des documents
Plusieurs documents sont issus de groupes de travail de directions départementales de l'éducation nationale permettant d'évaluer la meilleure organisation des temps de prise en charge des enfants en fonction des âges et de l'alternance des différents temps d'accueil.
D'autres expliqueront la différence entre la sieste et le temps calme (repos ou activité calme) qui seront proposés aux enfants en fonction de leurs besoins physiologiques.

Document 1

La sieste pour tous à l'école maternelle ?

- Définition de la sieste
- Les besoins physiologiques de sommeil et de sieste chez l'enfant et respect des rythmes des enfants
- La sieste doit se faire aussitôt après le repas et ne pas se poursuivre trop tard dans l'après-midi
- Respecter la différence des enfants et mettre en place des solutions modulables
- Modalités d'accueil en fonction de l'âge : petite section, moyens et grands

Document 2

Nouveaux rythmes scolaires à l'école maternelle

- Respect d'une alternance entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants
- Respect des cycles de sommeil des enfants de l'école maternelle
- Organisation d'une sieste ou d'un temps de repos répondant aux besoins physiologiques des jeunes enfants : dormir, récupérer, être au calme …
- Sieste, repos ou activité calme en fonction des besoins des enfants et de leur âge
- Transition entre les activités

Document 3

La sieste à l'école maternelle

- Différence entre sieste et repos
- Les fonctions de la sieste : répondre à un besoin physiologique, contribuer à l'équilibre psychologique, moteur et cognitif
- Permet de meilleures dispositions pour apprendre et découvrir
- Les enfants concernés : sieste, temps de repos, activités calmes
- Organisation de la sieste

Document 4

Temps calme/temps libre

- Définitions du temps calme
- La sieste, temps calme particulier

Document 5

Temps calme, la sieste à l'école maternelle : des points clés pour une organisation pensée en équipe

- S'adapter aux besoins de chaque enfant
- Organisation souple et évolutive tout au long de l'année pour s'adapter aux besoins de chaque enfant entre 2 et 5 ans
- Aménagements et organisations possibles pour les enfants de 2 à 4 ans selon les besoins de sommeil
- Aménagements et organisations possibles pour les enfants de 4 à 6 ans

3) Proposition de plan détaillé

Collectivité de X

NOTE
à l'attention de monsieur Y
Chef de service petite enfance

Objet : …..

Introduction

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- **Après le temps de restauration et en fonction de l'âge et des besoins des enfants un temps de repos sera proposé aux enfants, sieste ou activité calme**
- **Temps qui répondent aux besoins physiologiques et de récupération de l'enfant et lui permettent d'être dans les meilleures dispositions pour apprendre et découvrir**

Plan détaillé

I. LE TEMPS CALME A LA MATERNELLE

A. **Besoin spécifique**
- 1) Pour qui ? :
- 2) Pourquoi ?

B. **Les différents temps calmes**
- 1) La sieste
- 2) Le temps de repos
- 3) L'activité calme

II. AMENAGEMENT ET ORGANISATION

A. **La sieste**
- quand ?
- Où et comment ?
- surveillance

B. L**e temps de repos**
- quand ?
- Où et comment ?

C. L**'activité calme**
- quand ?
- Où et comment ?

Conclusion (facultative)
Les temps de repos et de sieste sont des temps d'éducation. Ils prennent en compte les besoins physiologiques des jeunes enfants, contribuent à son équilibre psychologique, moteur, affectif et cognitif. Ils permettent à l'enfant d'être dans les meilleures dispositions pour apprendre et découvrir.